

Aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique : tout ce qu'il faut savoir sur le bonus écologique

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 15/12/2022 - **Aides et crédits d'impôt Économies d'énergie**

Si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide de l'État. Quelles sont les conditions de cette aide ? Quel est son montant ? Quelles démarches devez-vous suivre pour l'obtenir ? En savoir plus.

Mesure pouvoir d'achat

Dans le cadre des mesures votées par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des Français, un **décret du 12 août 2022** < <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046179687> > fait évoluer l'attribution du bonus écologique pour l'achat d'un vélo entre le 15 août et le 31 décembre 2022. Celui-ci atteint désormais jusqu'à **400 €** pour l'achat d'un vélo neuf (et jusqu'à 2 000 € dans certains cas). Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide locale, au titre du même vélo, pour en bénéficier.

De plus, les personnes en situation de handicap, quel que soit leur niveau de revenu, sont désormais éligibles au bonus, qui était auparavant attribué uniquement sous condition de ressources.

Tout le détail du dispositif dans l'article ci-dessous.

Quelles sont conditions du bonus vélo à assistance électrique ?

Les conditions d'attribution de l'aide de l'État sont fixées par l'**article D251-2 du code de l'énergie modifié par le décret n°2022-1151 du 12 août 2022** < <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046179687> > . < <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046179687> >

Les bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes suivantes :

- ▶ les personnes physiques majeures, domiciliées en France ayant **un revenu fiscal de référence** par part inférieur ou égal à 13 489 €
- ▶ les personnes en situation de handicap titulaires d'un justificatif de leur situation. Sont concernées les personnes en situation de handicap telle que définie à l'**article L. 114** < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006796446/ > du code de l'action sociale et des familles et qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides mentionnées à l'**article L. 241-6** < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041721276/ > du même code ou est titulaire de la **carte mobilité inclusion** comportant la mention « invalidité » mentionnée à l'**article L. 241-3** < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033975697/ > du même code ou de la **carte d'invalidité** mentionnée à l'**article L. 241-3** < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031727809/2015-12-30/ > du même code dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2017 ou est **titulaire d'une carte d'invalidité militaire**.

Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- ▶ être **neuf**
- ▶ ne pas utiliser de **batterie au plomb**
- ▶ être un **cycle à pédalage assisté** au sens de l'**article R.311-1 du code de la route** < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039478722/ > (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- ▶ **ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.**

À noter

Une personne physique ne peut bénéficier du bonus écologique qu'**une seule fois**.

L'aide **bonus écologique** est cumulable avec **la prime à la conversion** ainsi qu'avec d'autres aides des collectivités territoriales, le cas échéant.

Depuis le **15 août 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022**, l'obtention de l'aide bonus écologique n'est plus conditionnée par l'obtention préalable d'une aide locale.

Quel est le montant du bonus vélo à assistance électrique ?

Le bonus écologique pour l'achat d'un vélo électrique peut atteindre les montants suivants :

- ▶ **400 €** pour un particulier avec un revenu fiscal de référence par part égal ou inférieur à **6 300 €** ou une personne en situation de handicap
- ▶ **300 €** pour un particulier avec un revenu fiscal de référence par part égal ou inférieur à **13 489 €**.

Autres types de vélos

Pour l'achat d'un **vélo cargo**, d'un **vélo pliant**, d'un **vélo adapté à une personne en situation de handicap** ou d'**une remorque électrique pour vélo**, le bonus peut atteindre le montant de 2 000 €.

Cette aide concerne en plus des particuliers mentionnés ci-dessus, les personnes morales établies en France et les administrations de l'État.

Le **vélo classique** est également éligible au bonus écologique pour les particuliers ayant un revenu fiscal de référence par part égal ou inférieur à 6 300 € et pour les personnes en situation de handicap.

Comment obtenir le bonus écologique pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ?

Pour bénéficier du bonus écologique, vous devez déposer votre demande sur le site [primealaconversion.gouv.fr < https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>](https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/) dans les **six mois suivant la date de facturation du vélo**.

Notez que même si ce site est intitulé « primealaconversion.gouv.fr » (voir ci-dessous), il concerne également le bonus écologique.

La prime à la conversion

En plus du bonus écologique présenté dans cet article, il existe une autre aide de l'État pour l'achat d'un vélo électrique. Il s'agit de la prime à la conversion qui concerne les personnes physiques ou les personnes morales qui s'engagent à rendre un véhicule polluant (camionnette ou voiture..) au profit d'un véhicule moins polluant (vélo électrique, vélo cargo, etc.).

[En savoir plus sur la prime à la conversion](#)

Quelles sont les pièces justificatives à joindre à votre demande ?

Votre demande de bonus vélo doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- ▶ copie de la **carte d'identité**, du **passport** ou du **titre de séjour**, en cours de validité
- ▶ copie d'un **justificatif de domicile de moins de trois mois**
- ▶ copie de la **facture d'achat du vélo**
- ▶ copie de l'**avis d'imposition de l'année précédant l'achat** (pour un achat effectué en 2021 par exemple, il s'agit de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019)
- ▶ **relevé d'identité bancaire** du bénéficiaire.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Achat d'un véhicule neuf : comment fonctionne le bonus écologique ?

Prime à la conversion : comment en bénéficier ?

En savoir plus sur le bonus vélo

Fonctionnement du bonus écologique pour un vélo électrique *sur le site du CEDEF*

Le bonus vélo à assistance électrique < <https://www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique>> *sur le site de l'Agence de services et de paiement*

Ce que dit le Code de l'énergie

articles D251-1 à D251-6 <

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=389B59C3030A1D0C47E51AAB54A089CC.tplgfr22s_2idSectionTA=LEGISCTA000031748203&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20200603>

articles D251-7 à D251-13 <

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=389B59C3030A1D0C47E51AAB54A089CC.tplgfr22s_2idSectionTA=LEGISCTA000031748217&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20200603>

arrêté du 29 décembre 2017 (achat et location de véhicules peu polluants) <

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036340821>>

décret n° 2022-1151 du 12 août 2022 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants < <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046179687>>

Thématiques : [Aides et crédits d'impôt](#) | [Économies d'énergie](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos.

Partager la page   